

S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 8 octobre 1980. — *Présidence de M. Charles Durand, président d'âge.* — La commission s'est réunie pour nommer son bureau.

Pour la présidence de la commission, le groupe socialiste a présenté la candidature de M. Léon Eeckhoutte. Sur 45 votants et 39 suffrages exprimés, **M. Léon Eeckhoutte** a été élu, au scrutin secret, **président**, par 39 voix.

Présidence de M. Léon Eeckhoutte, président. — La commission a nommé les autres membres de son bureau.

Ont été présentées les candidatures de MM. James Marson (groupe communiste), M. Michel Miroudot (union des républicains et des indépendants), Jean Mercier (gauche démocratique), Adrien Gouteyron (rassemblement pour la République), Jean Sauvage (union centriste des démocrates de progrès) et Jacques Habert (sénateur n'appartenant à aucun groupe).

A l'issue du scrutin secret par bulletins plurinominaux, ont été proclamés **vice-présidents** : **MM. Michel Miroudot** (40 suffrages sur 45 votants), **Adrien Gouteyron** (34 suffrages), **Jean Sauvage** (33 suffrages) et **Jacques Habert** (23 suffrages).

Enfin, à main levée, la commission a nommé quatre **secrétaires** : **MM. Jean Mercier** (gauche démocratique), **James Marson** (communiste), **Jacques Carat** (socialiste) et **Paul Séramy** (U.C.D.P.).

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 8 octobre 1980. — *Présidence de M. Paul Mistral, président d'âge.* — La commission s'est réunie pour procéder à l'élection de son bureau à la suite du renouvellement triennal du Sénat du 28 septembre 1980.

Avant de faire procéder à cette élection, M. Paul Mistral, président d'âge, a rendu hommage au nom de tous ses collègues aux sénateurs ayant quitté la commission, puis il en a salué les nouveaux membres.

La commission a ensuite procédé à l'élection de son *président*.

M. Michel Chauty, seul candidat, a été élu **président** de la commission.

Présidence de M. Michel Chauty, président. — Après avoir remercié ses collègues de la confiance et de la sympathie qu'ils lui avaient exprimées et rappelé la composition du bureau sortant, le président a fait procéder à l'élection des quatre **vice-présidents**.

Etaient candidats : MM. Auguste Chupin, Raymond Dumont, Bernard Legrand, Marcel Lucotte et Pierre Noé.

Ont obtenu :

MM. Marcel Lucotte	58 voix ;
Auguste Chupin	56 voix ;
Bernard Legrand	56 voix ;
Pierre Noé	48 voix ;
Raymond Dumont	10 voix ;
Divers	1 voix.

MM. Marcel Lucotte, Auguste Chupin, Bernard Legrand et Pierre Noé ont donc été proclamés vice-présidents de la commission. Le président a ensuite fait procéder à l'élection des **secrétaires**.

Etaient candidats : MM. André Barroux, Francisque Collomb, Raymond Dumont, Marcel Lemaire.

Ont obtenu :

MM. Francisque Collomb	65 voix ;
Marcel Lemaire	60 voix ;
André Barroux	52 voix ;
Raymond Dumont	47 voix ;
Divers	1 voix.

MM. Francisque Collomb, Marcel Lemaire, André Barroux et Raymond Dumont ont donc été proclamés secrétaires.

La commission a ensuite décidé de proposer à la conférence des présidents de fixer au jeudi 9 octobre, à onze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi n° 304 (1978-1979) modifiant le titre deuxième du livre troisième du code rural, relatif à la **pêche fluviale**. Le président a indiqué que la commission se réunirait si nécessaire à l'issue de la discussion générale pour examiner d'éventuels amendements.

Le président a enfin exposé l'ordre du jour des **travaux de la commission pour la semaine suivante**. Il a été en particulier décidé de procéder alors à la désignation des différents rapporteurs pour avis sur le projet de loi de finances pour 1981 dans les domaines ressortissant à la compétence de la commission, dont le président a rappelé la liste.

Judi 9 octobre 1980. — *Présidence de M. Michel Chauty, président.* — La commission s'est réunie pour examiner les **amendements** au projet de loi n° 304 (1978-1979) modifiant le titre deuxième du livre troisième du code rural, relatif à la **pêche fluviale**, amendements récemment déposés que la commission n'avait pas encore étudiés.

Sur l'amendement n° 66 de M. Lionel de Tinguy, tendant à donner une nouvelle définition des eaux closes, celle-ci étant contraire à la position retenue par la commission dans son amendement n° 1 rectifié, elle a donné un avis défavorable.

L'amendement n° 67 sera retiré par son auteur, M. Charles Beaupetit.

La commission a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat sur la première partie de l'amendement n° 69, et est défavorable sur la seconde partie de cet amendement.

Elle a émis un avis défavorable à l'amendement n° 75, déposé par M. Alfred Gérin ainsi qu'aux amendements n° 74 et 76 parce qu'ils tendent à maintenir dans une fédération unique les pêcheurs amateurs et professionnels aux engins et aux filets.

L'amendement n° 64, présenté par M. Maurice Janetti, visant à transférer aux fédérations de pêche le droit de pêche, lorsque celui-ci est afférent à des rives aménagées par des fonds publics, a fait l'objet d'une discussion à laquelle ont participé MM. Michel Chauty, Georges Berchet, Marcel Daunay, Charles Beaupetit. M. Maurice Janetti a modifié son amendement en donnant au transfert du droit de pêche un caractère facultatif.

Au terme de ce débat, la commission a donné un avis favorable à cet amendement ainsi rectifié.

Elle a donné un avis défavorable à l'amendement n° 72 de M. Alfred Gérin.

L'amendement n° 81 de MM. François Giacobbi et Charles Beaupetit relatif aux enclos piscicoles a reçu un avis défavorable.

La commission a adopté un nouvel amendement pour résoudre le cas particulier de la pêche de loisir dans les enclos piscicoles dépendant d'établissements de pisciculture.

MM. Jacques Mossion et Pierre Ceccaldi-Pavard ont rappelé la nécessité de traiter de manière spécifique les bassins de pêche destinés à la pêche de loisir à caractère commercial, afin que les pêcheurs ne soient pas tenus d'acquitter la taxe pisci-

cole ; ils ont rappelé à cet égard l'intérêt de l'amendement n° 34 de M. Jacques Moission auquel la commission avait donné, antérieurement, un avis défavorable.

MM. Michel Chauty et Charles-Edmond Lenglet ont souligné que l'objectif poursuivi par M. Jacques Moission était satisfait par la nouvelle rédaction donnée par l'amendement de la commission pour l'article 7.

M. Pierre Ceccaldi-Pavard a souhaité une nouvelle définition pour remplacer celle de Pêche de loisir. M. Georges Berchet a demandé de préciser le régime juridique auquel seront soumis les enclos piscicoles annexes d'un élevage. M. Hector Dubois a souhaité une formule de compromis entre l'amendement de la commission et celui de M. Jacques Moission.

La commission a adopté les amendements présentés par M. Michel Chauty pour donner une nouvelle rédaction à l'article 7. Elle a ensuite décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 34 de M. Jacques Moission. Les amendements n° 70 et 71 de M. Alfred Gérin ont reçu un avis défavorable. Bien qu'approuvant l'esprit de l'amendement n° 68 rectifié présenté par M. Lionel de Tinguy, la commission lui a donné un avis défavorable car elle a adopté un amendement différent sur le problème de l'alevinage.

La commission a donné un avis défavorable aux amendements n° 77, 78 et 79 de M. Alfred Gérin.

Les amendements n° 59, 60 et 62 de M. Guy Robert relatifs au statut des gardes-pêche ont reçu un avis défavorable de la commission. Celle-ci a donné un avis défavorable à l'amendement n° 76 de M. Alfred Gérin. Les amendements n° 63 et 65 ont fait l'objet d'un avis défavorable.

La commission a laissé à la sagesse du Sénat la décision sur l'amendement n° 61 de M. Guy Robert.

Elle a ensuite adopté un amendement nouveau de coordination à l'article 13. Elle a adopté trois amendements introduisant trois articles additionnels de caractère formel après l'article 22.

Enfin, sur la proposition de M. Michel Chauty, la commission a rectifié la rédaction de l'amendement n° 19.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 8 octobre 1980. — *Présidence de M. André Morice, président d'âge.* — La commission réunie pour élire son **bureau** a procédé tout d'abord à la désignation de son **président**. **M. Jean Lecanuet** a été élu par 37 voix sur 43 votants et 6 bulletins blancs.

Présidence de M. Jean Lecanuet. — La commission a ensuite procédé à l'élection de ses quatre **vice-présidents**. Ont été présentés comme candidats : MM. Antoine Andrieux, Georges Repiquet, Emile Didier, Jacques Ménard et Serge Boucheny.

Sur 43 votants, ont obtenu :

M. Antoine Andrieux : 43 voix ;

M. Georges Repiquet : 42 voix ;

M. Emile Didier : 42 voix ;

M. Jacques Ménard : 39 voix ;

M. Serge Boucheny : 3 voix.

MM. Antoine Andrieux, Georges Repiquet, Emile Didier et Jacques Ménard ayant obtenu la majorité des suffrages ont été proclamés **vice-présidents**.

Pour les postes de secrétaire du bureau, **M. Serge Boucheny**, membre du groupe communiste non représenté dans le bureau de la commission, a été nommé **secrétaire**.

Pour les trois postes restants, cinq candidats ont été présentés : MM. Michel d'Aillières, Raymond Bourguine, Jacques Genton, Philippe Machefer et Francis Palmero.

Sur 43 votants, ont obtenu :

M. Michel d'Aillières, 29 voix ;

MM. Philippe Machefer et Francis Palmero : 27 voix ;

M. Jacques Genton : 24 voix ;

M. Raymond Bourguine : 19 voix.

MM. Michel d'Aillières, Philippe Machefer et Francis Palmero ont été proclamés élus **secrétaires**.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 8 octobre 1980. — *Présidence de M. Victor Robini, président d'âge.* — C'est sous la présidence de son doyen que la commission a été invitée à constituer son nouveau bureau.

M. André Méric ayant proposé la candidature de M. Robert Schwint à la présidence, la commission a procédé au vote.

A l'unanimité des 44 suffrages exprimés, le nombre des votants étant de 45, **M. Robert Schwint** a été élu **président**.

Présidence de M. Robert Schwint, président. — Après avoir remercié ses collègues de la confiance qu'ils venaient de lui témoigner une fois de plus et salué les nouveaux commissaires, le président a appelé la commission à poursuivre la procédure de constitution de son bureau.

Ont été élus **vice-présidents** :

- par 44 voix sur 45 votants : **M. André Rabineau** ;
- par 43 voix : **MM. Victor Robini** et **Louis Boyer** ;
- par 38 voix : **M. Jean Chérioux**,
M. Hector Viron ayant obtenu 12 voix.

A l'issue de ce scrutin, la commission a procédé à l'élection de ses **secrétaires**.

Ont été élus :

— par 42 voix sur 44 votants : **MM. Roger Lise** et **Jacques Bialski** ;

— par 34 voix : **MM. Hubert d'Andigné** et **Hector Viron**.

Trois voix s'étaient portées sur des commissaires non candidats.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 8 octobre 1980. — *Présidence de M. Geoffroy de Montalembert, président d'âge.* — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a procédé, conformément à l'article 13 du règlement, à la nomination de son bureau.

M. Edouard Bonnefous dont la candidature a été présentée par **M. Joseph Raybaud** a été, pour la quatrième fois consécutive, élu **président**, à l'unanimité des 38 votants.

Présidence de M. Edouard Bonnefous, président. — Après qu'il eut remercié la commission pour les marques de confiance qui lui étaient ainsi une nouvelle fois témoignées, le président **Edouard Bonnefous** a fait procéder à l'élection du **rapporteur général**.

M. Maurice Blin, dont la candidature a été présentée par **M. André Fosset**, a été réélu dans les mêmes conditions. Il a exprimé à ses collègues ses sentiments de gratitude.

La commission a ensuite procédé à l'élection des vice-présidents, qui a donné les résultats suivants :

M. Henri Duffaut : 37 voix ;
M. Jacques Descours Desacres : 37 voix ;
M. Geoffroy de Montalembert : 35 voix ;
M. Jean Cluzel : 26 voix ;
M. Paul Jargot : 7 voix ;
Divers : 1 voix.

En conséquence, **MM. Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert** et **Jean Cluzel** ont été proclamés **vice-présidents**.

La commission a enfin complété son bureau par l'élection des **secrétaires**. Ont été désignés **MM. Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand** et **Louis Perrein**.

M. Edouard Bonnefous, président, et **M. Maurice Blin**, rapporteur général, ont évoqué les perspectives de travail de la commission au moment où s'engage l'examen du projet de loi de finances pour 1981.

Le président s'est félicité de la désignation de **M. Jean-Pierre Fourcade** comme **président** du **comité des finances locales**.

Sur sa proposition, la commission a décidé de se réunir dans l'après-midi afin de procéder à la nomination des **rapporteurs spéciaux**.

Présidence de M. Edouard Bonnefous, président. — Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à la désignation des **rapporteurs spéciaux**. Les nominations effectuées sont les suivantes :

I. — BUDGETS CIVILS

a) Budget général.

	MM.
Affaires étrangères	Héon.
Agriculture	Chamant.
Anciens combattants	Tomasini.
Commerce et artisanat	Ballayer.
Commerce extérieur	Larue.
Coopération	Schmitt.
Culture et communication :	
Culture	Fourcade.
Information	Goetschy.
Départements et territoires d'outre-mer....	Jager.
Economie et budget :	
I. — Charges communes	Duffaut.
II. — Section commune	Manet.
III. — Economie	Manet.
IV. — Budget	Manet.
Education	Delfau.
Environnement et cadre de vie :	
Environnement	Torre.
Logement et cadre de vie.....	Moinet.
Industrie	Tomasini.
Intérieur et rapatriés	Raybaud.
Jeunesse, sports et loisirs :	
I. — Section commune	Bonduel.
II. — Jeunesse et sports.....	Bonduel.
III. — Tourisme	Yves Durand.
Justice	Lombard.
Services du Premier ministre :	
I. — Services généraux	Guillaume.
Aménagement du territoire...	de Montalembert.
II. — Secrétariat général de la défense nationale	Marcellin.

MM.

III. — Conseil économique et social.	Jargot.
IV. — Commissariat général du Plan.	Le Pors.
V. — Recherche	Descours Desacres.
VI. — Industries agricoles et alimentaires	Goetschy.

Transports :

I. — Section commune	Mlle Rapuzzi.
II. — Aviation civile	Marcellin.
III. — Marine marchande	Le Pors.
— Ports	Larue.
IV. — Transports intérieurs :	
Transports terrestres	Mlle Rapuzzi.
— Routes et voies navigables	Moinet.
V. — Météorologie	Marcellin.

Travail et santé :

I. — Section commune	Fosset.
II. — Travail et participation	Fosset.
III. — Santé et sécurité sociale	Fortier.
Universités	Chazelle.

b) *Budgets annexes.*

Imprimerie nationale	Vallin.
Journaux officiels	Jargot.
Légion d'honneur et ordre de la Libération.	Chazelle.
Monnaies et médailles	Fourcade.
Postes et télécommunications	Louis Perrein.
Prestations sociales agricoles	Torre.

II. — DÉFENSE

a) *Budget général.*

Exposé d'ensemble	Francou.
Dépenses ordinaires	Legouez.
Dépenses en capital	Francou.
— Défense civile	Marcellin.

b) *Budget annexe.*

Essences MM.
Manet.

III. — AUTRES DISPOSITIONS

Comptes spéciaux du Trésor..... Poncelet.
Radiodiffusion et télévision (organismes
créés par la loi n° 74-696 du 7 août 1974). Cluzel.
Observations de la Commission des finan-
ces sur le rapport annuel de la Cour des
comptes Fosset.

**LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT
ET ADMINISTRATION GENERALE**

Mercredi 8 octobre 1980. — *Présidence de M. Edgar Tailhades, président d'âge.* — La commission a procédé à l'élection de son bureau dans les conditions prévues par le règlement du Sénat.

Ont été élus :

Président : M. Léon Jozeau-Marigné ;

Vice-présidents : MM. Jean Geoffroy, Pierre Carous, Louis Virapouillé, Charles de Cuttoli ;

Secrétaires : MM. Charles Lederman, Roland du Luart, Pierre Salvi, Baudouin de Hauteclocque.

Judi 9 octobre 1980. — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* — La commission a tout d'abord procédé à la nomination de :

M. Paul Girod, rapporteur du projet de loi n° 380 (1979-1980) relatif aux **billets de banque contrefaits** ou falsifiés et aux **monnaies métalliques contrefaites** ou altérées.

M. Etienne Dailly, rapporteur :

— du projet de loi n° 6 (1980-1981) relatif à la **participation des époux à une même société** et à la **transmission des entreprises à caractère familial** ;

— et de la proposition de résolution n° 382 (1979-1980), de M. Henri Caillavet, tendant à modifier les **articles 18, 19 et 77 du règlement du Sénat.**

M. Jacques Larché, rapporteur :

— de la proposition de loi organique n° 301 (1979-1980), de Mme Hélène Luc, relative à la **transparence de l'activité des hommes politiques durant la Seconde Guerre mondiale et les guerres coloniales ;**

— et de la proposition de loi n° 375 (1979-180), de M. Guy Schmaus, relative à la **déclaration des revenus et du patrimoine de tous les hommes publics.**

M. Pierre Salvi, rapporteur de la proposition de loi n° 313 (1979-1980), de M. Hubert d'Andigné, tendant à **faciliter l'exercice du mandat de conseiller général.**

M. Roger Romani, rapporteur de la proposition de loi n° 323 (1979-1980), de M. Henri Caillavet, tendant à modifier l'article L. 18 du code de la route et à limiter les **pouvoirs de la commission spéciale en matière de suspension des permis de conduire.**

M. Franck Sérusclat, rapporteur de la proposition de loi n° 325 (1979-1980), de Mme Marie-Claude Beaudeau, sur le respect de l'application du principe de **l'égalité des sexes.**

M. Jean Geoffroy, rapporteur de la proposition de loi n° 348 (1979-1980), de M. Serge Mathieu, tendant à adapter certaines dispositions juridiques et fiscales du **métayage et du fermage viticoles.**

M. Lionel de Tinguy :

— rapporteur de la proposition de loi n° 376 (1979-1980), de M. Paul Séramy, relative à l'attribution de bonifications annuelles pour le calcul de la **retraite des sapeurs-pompiers professionnels ;**

— et **rapporteur pour avis** de la proposition de résolution n° 302 (1979-1980), de M. Bernard Hugo (Yvelines) tendant à la création d'une **commission d'enquête sur les conditions de vie et de travail dans les centres de tri, dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.**

M. Pierre Carous, rapporteur de la proposition de loi n° 383 (1979-1980), de M. Charles Lederman, tendant à **supprimer la procédure de flagrant délit.**

M. Charles Lederman, rapporteur de sa proposition de loi n° 384 (1979-1980) portant amnistie de certaines infractions commises en relation avec les manifestations du 23 mars 1979.

La commission a ensuite procédé à l'audition de **M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice**, sur le projet de loi n° 327 (1979-1980), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, **renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes.**

Après avoir exposé que ce projet de loi visait à apporter une réponse appropriée à la montée de la violence qui suscite à juste titre l'inquiétude et l'indignation des Français, M. Alain Peyrefitte a indiqué qu'à la suite des consultations auxquelles la chancellerie avait procédé durant l'été, il apparaissait qu'un accueil très largement favorable était réservé à la réforme par les magistrats. Il a annoncé que les observations techniques qui ont été formulées lors de ces consultations conduiraient le Gouvernement à déposer un certain nombre d'amendements.

Puis le ministre a mis l'accent sur la justification de la réforme dont l'objectif est triple :

- enrayer la montée de la violence ;
- apporter plus de cohérence dans l'application de la loi pénale par les cours et tribunaux ;
- remédier aux lenteurs de la justice pénale.

Après avoir cité un certain nombre de statistiques qui montrent que la grande criminalité (+ 130 p. 100 de 1972 à 1979) augmente davantage que la petite délinquance (+ 36 p. 100 pour la même période), il a indiqué que le projet de loi tendait essentiellement à permettre une répression efficace des infractions de violence les plus graves. Il a déclaré que la politique de prévention engagée par le Gouvernement à la suite de la publication du rapport du comité d'études sur la violence n'en serait pas pour autant abandonnée et a rappelé que, sur les 105 recommandations formulées dans ce rapport, déjà 95 avaient été, ou était sur le point d'être suivies d'effet. Cependant a-t-il affirmé, des mesures de répression demeurent nécessaires car la répression, par son effet dissuasif, constitue la prévention la plus immédiate.

Puis il a évoqué le manque de cohérence dans l'application de la loi pénale par les cours et tribunaux.

Il existe, a-t-il déclaré, un décalage excessif entre les peines théoriques et les peines prononcées, de même qu'entre les peines prononcées et les peines effectivement exécutées, de telle sorte que la justice apparaît souvent à nos concitoyens comme une loterie. Il faut donc remédier à ces disparités choquantes et redonner toute sa force au principe de la légalité des délits et des peines.

Puis le ministre a évoqué les lenteurs des procès qui déconsidèrent la justice pénale, affaiblissent la répression et multiplient le nombre des détentions provisoires d'une durée souvent excessive. La peine doit intervenir dans le temps le plus proche de l'action pour conserver toute sa valeur d'exemplarité.

Enfin, en réponse aux critiques qui ont pu être formulées à l'encontre du projet de loi, notamment lors de la présentation du texte à l'Assemblée Nationale, le ministre a conclu en déclarant que nulle atteinte n'était portée au principe de la personnalisation des peines, aux droits de la défense ainsi qu'aux libertés syndicales.

La commission a alors procédé à l'audition du **rapport**, en troisième lecture, de **M. Edgar Tailhades**, sur la proposition de loi n° 337 (1979-1980) relative à la **répression du viol** et de certains attentats aux mœurs.

Le rapporteur a exposé qu'après deux lectures dans chaque assemblée, un large accord s'était dégagé sur les points essentiels du texte. Il a indiqué que le seul point de désaccord subsistant avait trait à la nécessité du maintien d'une incrimination spéciale de l'homosexualité.

Il a proposé à la commission de revenir à la position de principe, adoptée par deux fois par le Sénat, et de supprimer la disposition du code pénal qui incrimine « les actes impudiques ou contre nature avec un individu mineur du même sexe ».

En effet, a-t-il fait remarquer, l'évolution de nos conceptions sur l'homosexualité ne justifie plus aujourd'hui le maintien de dispositions discriminatoires à l'encontre des homosexuels.

Après avoir adopté un amendement d'ordre rédactionnel, la commission, suivant la proposition de son rapporteur, a décidé de supprimer toute incrimination spéciale de l'homosexualité.

La commission a examiné, sur le **rapport** de **M. Marcel Rudloff**, le projet de loi n° 369 (1978-1979), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article premier, 1° de la loi n° 891 du

28 septembre 1942 réglementant l'exercice de la profession de directeur et de gérant d'agences privées de recherches.

M. Marcel Rudloff a tout d'abord rappelé que la loi du 28 septembre 1942 soumet l'exercice de la profession de directeur, gérant ou administrateur d'une agence privée de recherches à une double condition : posséder la nationalité française et n'avoir encouru aucune condamnation.

Il a ensuite indiqué que le projet de loi, adopté sans modification par l'Assemblée Nationale, comporte un article unique dont l'objet est d'instituer la liberté d'établissement au profit des ressortissants des Etats membres de la Communauté économique européenne, par application d'une directive du 12 janvier 1967.

Tout en approuvant cette harmonisation du droit français avec le droit communautaire, le rapporteur a estimé opportun de saisir l'occasion ainsi offerte pour réglementer plus strictement l'accès à l'activité d'agent privé de recherches. A cet effet, il a proposé de compléter la liste des interdictions d'exercice, en mentionnant notamment les sanctions administratives ou disciplinaires d'une particulière gravité ; il a également jugé nécessaire d'étendre le champ d'application aux membres du personnel des agences privées de recherches, qu'ils soient liés avec ces agences par un contrat de salaire ou de louage d'ouvrage.

Après une intervention de M. Louis Virapoullé sur l'« effet direct » du Traité de Rome ou des directives prises pour son application, la commission est passée à l'examen de l'article unique du projet de loi, relatif aux interdictions d'exercice. Elle a adopté un amendement du rapporteur tendant à écarter de l'activité d'agent privé de recherches non seulement les personnes ayant encouru une condamnation pénale mais également celles ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire ou administrative particulièrement grave ; il en serait de même pour ceux qui seraient faillis non réhabilités ou frappés d'une autre sanction prononcée en application de la législation sur les procédures collectives d'apurement du passif. Cet amendement a pour autre objet de généraliser le champ d'application de la loi de 1942 qui concernerait désormais l'ensemble des agents privés de recherches, quel que soit le mode d'exercice de leur activité.

La commission a décidé ensuite d'ajouter à l'article unique un article additionnel tendant à supprimer dans la loi de 1942 le terme d'« office ». Un deuxième article additionnel a pour

objet de remplacer les articles 4 à 6 de la loi de 1942 par des dispositions relatives aux sanctions pénales et administratives dont sont assorties les interdictions d'exercice. En particulier, la commission a décidé de relever le taux des amendes et de prévoir une sanction pénale en cas de violation de l'arrêté de fermeture provisoire de l'agence.

Compte tenu de l'extension de la loi de 1942 aux collaborateurs ou aux salariés des agences privées de recherches, la commission a décidé d'ajouter un *troisième article additionnel* tendant à modifier l'intitulé de cette loi qui réglerait désormais l'exercice de l'activité d'agent privé de recherches et non plus seulement des dirigeants de ces agences.

Le *quatrième article additionnel*, adopté par la commission, a pour objet de rendre la loi de 1942 ainsi modifiée applicable dans les départements d'outre-mer.

Dans un *cinquième article additionnel*, elle a estimé, en revanche, préférable de prévoir que la loi nouvelle ne dérogerait pas aux dispositions en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Elle a enfin adopté un *dernier article additionnel* fixant la date d'entrée en vigueur de la loi au premier jour du septième mois suivant la promulgation de la loi nouvelle.

La commission a finalement adopté le projet de loi ainsi modifié.